

**DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE POUR LA DESTRUCTION DE GRANDS CORMORANS
Campagne 2023/2024**

Toutes les informations demandées dans ce formulaire sont obligatoires.

Un formulaire incomplet ou mal rempli ne pourra en aucun cas avoir une suite favorable.

Dénomination et adresse du demandeur :

Nom et prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

Si vous êtes pisciculteur professionnel, cochez cette case et compléter les informations ci-dessous :

N° SIRET : N° Agrément :

Période de destruction demandée :

15 septembre – 29 février

1^{er} mars – 31 mars *(uniquement pour les pisciculteurs professionnels)*

Noms et prénoms des tireurs titulaires d'un permis de chasser valide et d'une assurance valable (à compléter sur feuille libre si nécessaire) :

Identification du plan d'eau :

Commune(s) concernée(s) :

Nom(s) et superficie(s) du(es) plan(s) d'eau :

Section(s) et numéro(s) parcelle(s) cadastrale(s) (Ex : A165, EO46...) :

NOM/Prénom(s) du(es) propriétaire(s) (si différents de ceux du demandeur – mandat écrit du délégataire à fournir) :

Présence de grilles en amont et en aval du plan d'eau : oui non

A remplir par l'administration

Numéro d'enregistrement du plan d'eau :

Plan d'eau en cours de régularisation ou de renouvellement : oui non

Mesures alternatives mises en œuvre (à renseigner obligatoirement) :

- Canon à gaz Filet Installation de caches artificielles Présence humaine régulière
 Épouvantail
 Autres (à préciser) :

Résultats observés :

- Aucun effet Efficace à court-terme Efficace à long-terme
 Autres (à préciser) :

Estimation moyenne de la population de grands cormorans fréquentant le ou les plan(s) d'eau par jour (à renseigner obligatoirement) :

- Moins de 10 Entre 11 et 20 entre 21 et 30 entre 31 et 40 entre 41 et 50
 Autre (à préciser) :

Estimation des dégâts occasionnés par le grand cormoran (à renseigner obligatoirement) :

- Fournir un justificatif probant du surcoût occasionné
Si vous êtes pisciculteur professionnel : obligation de fournir un justificatif probant détaillé (copie d'une facture d'achat de poissons de moins de 5 ans, mentionnant quantité et prix pour chaque espèce de poisson).

ET/OU

- Fournir une estimation des dégâts, sur la base du calcul présenté dans l'annexe du présent formulaire « estimation des dégâts », à compléter et joindre obligatoirement.

Comment souhaitez-vous échanger avec les services de la DDT ?

- Mail OU Courrier

Fait à le

Signature :

À renvoyer à :

Direction Départementale des Territoires - SERRE/BERMT - Cité administrative BP 147 - 23 003 Guéret cedex
ou
ddt-environnement@creuse.gouv.fr

Tél : 05.55.51.69.17